



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cour d'appel de Lyon  
Tribunal judiciaire de Lyon

Parquet de LYON

Lyon, le 24 juin 2022

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Les services des sapeurs-pompiers du Rhône étaient requis, le 22 juin aux alentours de 8h00 du matin, pour une petite fille âgée de 11 mois découverte inconsciente au sein de la crèche qui en avait la garde rue Danton dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Transportée à l'hôpital femme mère enfant de Bron, l'enfant devait décéder malgré les tentatives de réanimation engagées.

Une enquête était ouverte par le parquet de Lyon du chef d'homicide involontaire et les premiers éléments de cette dernière appuyaient l'hypothèse d'une ingestion par l'enfant d'un produit toxique.

L'unique employée de la crèche présente au moment des faits était placée sous le régime de la garde à vue de ce chef.

Les premières auditions de la mise en cause ne permettaient pas de corroborer la thèse accidentelle. Placée devant plusieurs éléments de l'enquête, cette dernière reconnaissait finalement, qu'excédée par les pleurs de l'enfant, elle l'avait aspergé puis lui avait fait ingérer un produit caustique.

La mise en cause a été déférée par le parquet de Lyon ce jour en vue de sa mise en examen du chef d'homicide volontaire sur mineur de 15 ans. Son placement en détention provisoire a été requis par le parquet.

Les investigations devront se poursuivre sur commission rogatoire afin de déterminer les circonstances exactes de la commission de ces faits et permettront d'approfondir les éléments relatifs à la personnalité de la mise en cause.

Nicolas JACQUET  
Procureur de la République